

WIT-VM 250 ton béton – 420 ml (composant A)

Version 9.3 Date de révision: 15.12.2017 Numéro de la FDS: 330954-00014 Date de dernière parution: 28.08.2017
Date de la première version publiée: 23.09.2013

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : WIT-VM 250 ton béton – 420 ml (composant A)

Code du produit : 0903 450 200 A

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Adhésifs

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Würth France SA
Z.I.Ouest, Rue Georges Besse
67158 Erstein

Téléphone : +33 (0)388 64 53 00

Téléfax : +33 (0)388 64 62 00

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : prodsafe@wuerth.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (France) +33 (0)1 45 42 59 59. Nancy Anti-poisons Center (24/7) +33 (0)3 83 32 36 36 bnpc@chu-nancy.fr

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3 H335: Peut irriter les voies respiratoires.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

WIT-VM 250 ton béton – 420 ml (composant A)

Version 9.3 Date de révision: 15.12.2017 Numéro de la FDS: 330954-00014 Date de dernière parution: 28.08.2017
Date de la première version publiée: 23.09.2013

Mentions de danger : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280 Porter des gants de protection.

Intervention:
P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:
diméthacrylate d'éthylène
Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol

2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

| Nom Chimique | No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement | Classification | Concentration (% w/w) |
|--|---|--|--------------------------|
| Quartz | 14808-60-7 238-878-4 | STOT RE 1; H372 | >= 50 - < 70 |
| diméthacrylate d'éthylène | 97-90-5 202-617-2 607-114-00-5 | Skin Sens. 1; H317 STOT SE 3; H335 | >= 10 - < 20 |
| Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol | 27813-02-1 248-666-3 | Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 | >= 1 - < 10 |
| 1,1'-(p-tolylimino)dipropane-2-ol | 38668-48-3 254-075-1 | Acute Tox. 2; H300 Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Chronic 3; H412 | >= 0,25 - < 1 |

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

WIT-VM 250 ton béton – 420 ml (composant A)

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 28.08.2017 |
| 9.3 | 15.12.2017 | 330954-00014 | Date de la première version publiée: 23.09.2013 |

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.
Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent veiller à se protéger et utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé lorsqu'un risque d'exposition existe.
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec du savon et beaucoup d'eau.
Enlever les vêtements et les chaussures contaminés.
Faire appel à une assistance médicale.
Laver les vêtements avant de les remettre.
Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les réutiliser.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Risques : Peut provoquer une allergie cutanée.
Peut irriter les voies respiratoires.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique sèche
- Moyens d'extinction inappropriés : Aucun(e) à notre connaissance.

WIT-VM 250 ton béton – 420 ml (composant A)

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 28.08.2017 |
| 9.3 | 15.12.2017 | 330954-00014 | Date de la première version publiée: 23.09.2013 |

priés

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone
Oxydes de silicium

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
Évacuer la zone.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Suivez les conseils de manipulation et les recommandations en matière d'équipement de protection.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Tout déversement dans l'environnement doit être évité.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte.
Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié.
Nettoyer les substances résiduelles du déversement à l'aide d'un absorbant approprié.
Des réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable.

WIT-VM 250 ton béton – 420 ml (composant A)

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 28.08.2017 |
| 9.3 | 15.12.2017 | 330954-00014 | Date de la première version publiée: 23.09.2013 |

Les sections 13 et 15 de cette fiche de sécurité fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les sections: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Mesures d'ordre technique : Voir les mesures techniques à la section CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.
- Ventilation locale/totale : Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les vêtements.
Ne pas avaler.
Éviter le contact avec les yeux.
A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de l'évaluation de l'exposition du lieu de travail.
Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.
- Mesures d'hygiène : S'assurer que des systèmes de rinçage des yeux et des douches de sécurité soient situés à proximité du poste de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Garder sous clef. Conserver hermétiquement fermé. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques.
- Précautions pour le stockage en commun : Ne pas stocker avec les types de produits suivants :
Oxydants forts
- Température de stockage recommandée : 5 - 25 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

WIT-VM 250 ton béton – 420 ml (composant A)

Version 9.3 Date de révision: 15.12.2017 Numéro de la FDS: 330954-00014 Date de dernière parution: 28.08.2017
Date de la première version publiée: 23.09.2013

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

| Composants | No.-CAS | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle | Base |
|----------------------------|---|--|------------------------|--------|
| Quartz | 14808-60-7 | VME (Fraction de poussière alvéolaire) | 0,1 mg/m ³ | FR VLE |
| Information supplémentaire | Valeurs limites réglementaires contraignantes | | | |

Les substances sont inextricablement liées aux produits et ne contribuent donc pas aux risques d'inhalation des poussières.

Quartz

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| Nom de la substance | Utilisation finale | Voies d'exposition | Effets potentiels sur la santé | Valeur |
|-----------------------------------|--|----------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| diméthacrylate d'éthylène | Travailleurs | Inhalation | Long terme - effets systémiques | 2,45 mg/m ³ |
| | Travailleurs | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 1,3 mg/kg p.c./jour |
| | Consommateurs | Inhalation | Long terme - effets systémiques | 1,47 mg/m ³ |
| | Consommateurs | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 100 mg/kg p.c./jour |
| | Consommateurs | Ingestion | Long terme - effets systémiques | 100 mg/kg p.c./jour |
| | Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol | Travailleurs | Inhalation | Long terme - effets systémiques |
| Travailleurs | | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 4,2 mg/kg p.c./jour |
| Consommateurs | | Inhalation | Long terme - effets systémiques | 8,8 mg/m ³ |
| Consommateurs | | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 2,5 mg/kg p.c./jour |
| Consommateurs | | Ingestion | Long terme - effets systémiques | 2,5 mg/kg p.c./jour |
| 1,1'-(p-tolylimino)dipropane-2-ol | | Travailleurs | Inhalation | Long terme - effets systémiques |
| | Travailleurs | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 0,6 mg/kg p.c./jour |
| | Consommateurs | Inhalation | Long terme - effets systémiques | 0,4 mg/m ³ |
| | Consommateurs | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 0,3 mg/kg p.c./jour |

WIT-VM 250 ton béton – 420 ml (composant A)

Version 9.3 Date de révision: 15.12.2017 Numéro de la FDS: 330954-00014 Date de dernière parution: 28.08.2017
Date de la première version publiée: 23.09.2013

| | | | | |
|--|--------------------|-----------|------------------------------------|------------------------|
| | Consomma- teurs | Ingestion | Long terme - effets systémiques | 0,3 mg/kg p.c./jour |
|--|--------------------|-----------|------------------------------------|------------------------|

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| Nom de la substance | Compartiment de l'Environnement | Valeur |
|--|--------------------------------------|---------------|
| diméthacrylate d'éthylène | Eau douce | 0,139 mg/l |
| | Eau de mer | 0,0139 mg/l |
| | Utilisation/rejet intermittent(e) | 0,15 mg/l |
| | Station de traitement des eaux usées | 57 mg/l |
| | Sédiment d'eau douce | 1,6 mg/kg |
| Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol | Sédiment marin | 0,16 mg/kg |
| | Sol | 0,239 mg/kg |
| | Eau douce | 0,904 mg/l |
| | Eau de mer | 0,904 mg/l |
| | Utilisation/rejet intermittent(e) | 0,972 mg/l |
| 1,1'-(p-tolylimino)dipropane-2-ol | Station de traitement des eaux usées | 10 mg/l |
| | Sédiment d'eau douce | 6,28 mg/kg |
| | Sédiment marin | 6,28 mg/kg |
| | Sol | 0,727 mg/kg |
| | Eau douce | 0,017 mg/l |
| 1,1'-(p-tolylimino)dipropane-2-ol | Eau de mer | 0,0017 mg/l |
| | Utilisation/rejet intermittent(e) | 0,17 mg/l |
| | Station de traitement des eaux usées | 199,5 mg/l |
| | Sédiment d'eau douce | 0,0782 mg/kg |
| | Sédiment marin | 0,00782 mg/kg |
| 1,1'-(p-tolylimino)dipropane-2-ol | Sol | 0,005 mg/kg |

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Réduire au minimum les concentrations d'exposition au travail.
Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source.

Équipement de protection individuelle

WIT-VM 250 ton béton – 420 ml (composant A)

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 28.08.2017 |
| 9.3 | 15.12.2017 | 330954-00014 | Date de la première version publiée: 23.09.2013 |

-
- | | | |
|-----------------------------------|---|---|
| Protection des yeux | : | Porter les équipements de protection individuelle suivants: Lunettes de sécurité |
| Protection des mains | : | |
| Matériel | : | Caoutchouc nitrile |
| Délai de rupture | : | > 480 min |
| Épaisseur du gant | : | > 0,7 mm |
| Directive | : | DIN EN 374 |
| Remarques | : | Le choix du type de gants de protection contre les produits chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail. Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant de gants sur la résistance aux produits chimiques des gants de protection indiqués ci-dessus. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. |
| Protection de la peau et du corps | : | Choisissez des vêtements de protection appropriés sur base des données de résistance chimique et d'une évaluation du potentiel d'exposition locale. Il est important d'éviter tout contact avec la peau en utilisant des vêtements de protection imperméables (gants, tabliers, bottes, etc.). |
| Protection respiratoire | : | Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition. |
| Filtre de type | : | Particules organiques et vapeur de type organique (A-P) |

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- | | | |
|---|---|-----------------------|
| Aspect | : | pâte |
| Couleur | : | beige |
| Odeur | : | caractéristique |
| Seuil olfactif | : | Donnée non disponible |
| pH | : | Donnée non disponible |
| Point de fusion/point de congélation | : | Donnée non disponible |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | : | Donnée non disponible |

WIT-VM 250 ton béton – 420 ml (composant A)

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 28.08.2017 |
| 9.3 | 15.12.2017 | 330954-00014 | Date de la première version publiée: 23.09.2013 |

| | | |
|---|---|--|
| Point d'éclair | : | Non applicable |
| Taux d'évaporation | : | Non applicable |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : | Non classé comme danger d'inflammabilité |
| Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure | : | Donnée non disponible |
| Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure | : | Donnée non disponible |
| Pression de vapeur | : | Non applicable |
| Densité de vapeur relative | : | Non applicable |
| Densité | : | 1,69 - 1,73 g/cm ³ (20 °C) |
| Solubilité(s) Hydrosolubilité | : | insoluble |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | : | Non applicable |
| Température d'auto-inflammabilité | : | Donnée non disponible |
| Température de décomposition | : | Donnée non disponible |
| Viscosité Viscosité, cinématique | : | Non applicable |
| Propriétés explosives | : | Non explosif |
| Propriétés comburantes | : | La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant. |

9.2 Autres informations

| | | |
|-----------------------|---|-----------------------|
| Taille des particules | : | Donnée non disponible |
|-----------------------|---|-----------------------|

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

WIT-VM 250 ton béton – 420 ml (composant A)

Version 9.3 Date de révision: 15.12.2017 Numéro de la FDS: 330954-00014 Date de dernière parution: 28.08.2017
Date de la première version publiée: 23.09.2013

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Peut réagir avec les agents oxydants forts.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables : Contact avec la peau
Ingestion
Contact avec les yeux

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

Quartz:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

diméthacrylate d'éthylène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 8.300 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg

WIT-VM 250 ton béton – 420 ml (composant A)

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 28.08.2017 |
| 9.3 | 15.12.2017 | 330954-00014 | Date de la première version publiée: 23.09.2013 |

1,1'-(p-tolylimino)dipropane-2-ol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 25 - 200 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 423

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

diméthacrylate d'éthylène:

Espèce: Lapin
Résultat: Pas d'irritation de la peau

Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol:

Espèce: Lapin
Résultat: Pas d'irritation de la peau

1,1'-(p-tolylimino)dipropane-2-ol:

Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 404
Résultat: Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

diméthacrylate d'éthylène:

Espèce: Lapin
Résultat: Pas d'irritation des yeux

Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol:

Espèce: Lapin
Résultat: Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

1,1'-(p-tolylimino)dipropane-2-ol:

Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 405
Résultat: Irritant pour les yeux, réversible en 7 jours

WIT-VM 250 ton béton – 420 ml (composant A)

Version 9.3 Date de révision: 15.12.2017 Numéro de la FDS: 330954-00014 Date de dernière parution: 28.08.2017
Date de la première version publiée: 23.09.2013

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

diméthacrylate d'éthylène:

Type de Test: Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Espèce: Souris

Méthode: OCDE ligne directrice 429

Résultat: positif

Evaluation: Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme

Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol:

Espèce: Cochon d'Inde

Résultat: positif

Evaluation: Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme

1,1'-(p-tolylimino)dipropane-2-ol:

Type de Test: Test de Maximalisation

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Espèce: Cochon d'Inde

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Résultat: négatif

Mutagenicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

diméthacrylate d'éthylène:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: positif

Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)
Espèce: Souris
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

WIT-VM 250 ton béton – 420 ml (composant A)

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 28.08.2017 |
| 9.3 | 15.12.2017 | 330954-00014 | Date de la première version publiée: 23.09.2013 |

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classification en tant que mutagène sur des cellules germinales.

Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

1,1'-(p-tolylimino)dipropane-2-ol:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif

Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: négatif

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Quartz:

Espèce: Humain

Voie d'application: Inhalation (poussière/buée/fumée)

Résultat: positif

Remarques: IARC: (Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer)

Les substances sont inextricablement liées aux produits et ne contribuent donc pas aux risques d'inhalation des poussières.

Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol:

Espèce: Rat

Voie d'application: Inhalation

Durée d'exposition: 102 semaines

Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

WIT-VM 250 ton béton – 420 ml (composant A)

Version 9.3 Date de révision: 15.12.2017 Numéro de la FDS: 330954-00014 Date de dernière parution: 28.08.2017
Date de la première version publiée: 23.09.2013

Composants:

diméthacrylate d'éthylène:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude de toxicité à doses répétées combinées avec test de dépistage de toxicité de reproduction et/ou développement
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE ligne directrice 422
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: négatif

Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Essai de dépistage de toxicité pour la reproduction et le développement
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE ligne directrice 422
Résultat: négatif

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Lapin
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: négatif

1,1'-(p-tolylimino)dipropane-2-ol:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude de toxicité à doses répétées combinées avec test de dépistage de toxicité de reproduction et/ou développement
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE ligne directrice 422
Résultat: négatif

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Étude de toxicité à doses répétées combinées avec test de dépistage de toxicité de reproduction et/ou développement
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE ligne directrice 422
Résultat: négatif

WIT-VM 250 ton béton – 420 ml (composant A)

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 28.08.2017 |
| 9.3 | 15.12.2017 | 330954-00014 | Date de la première version publiée: 23.09.2013 |

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Composants:

diméthacrylate d'éthylène:

Evaluation: Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Quartz:

Voies d'exposition: Inhalation (poussière/buée/fumée)

Organes cibles: Poumons

Evaluation: Des effets significativement dangereux pour la santé sont démontrés chez les animaux à des concentrations de 0,02 mg/l/6h/d ou moins.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Quartz:

Espèce: Humain

LOAEL: 0,053 mg/m³

Voie d'application: Inhalation (poussière/buée/fumée)

Remarques: Les substances sont inextricablement liées aux produits et ne contribuent donc pas aux risques d'inhalation des poussières.

diméthacrylate d'éthylène:

Espèce: Rat

NOAEL: 100 mg/kg

LOAEL: 300 mg/kg

Voie d'application: Ingestion

Durée d'exposition: 50 jours

Méthode: OCDE ligne directrice 422

Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol:

Espèce: Rat

NOAEL: \geq 300 mg/kg

Voie d'application: Ingestion

Durée d'exposition: 49 jours

Méthode: OCDE ligne directrice 422

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

WIT-VM 250 ton béton – 420 ml (composant A)

Version 9.3 Date de révision: 15.12.2017 Numéro de la FDS: 330954-00014 Date de dernière parution: 28.08.2017
Date de la première version publiée: 23.09.2013

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

Quartz:

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Aucune toxicité à la limite de solubilité

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Aucune toxicité à la limite de solubilité

diméthacrylate d'éthylène:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 15,95 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 44,9 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 19 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

EC10 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 6,93 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes : CE50 : 570 mg/l
Durée d'exposition: 30 min
Méthode: ISO 8192

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: > 5,05 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 493 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: DIN 38412

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 143 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

WIT-VM 250 ton béton – 420 ml (composant A)

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 28.08.2017 |
| 9.3 | 15.12.2017 | 330954-00014 | Date de la première version publiée: 23.09.2013 |

- Toxicité pour les algues : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 97,2 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): >= 97,2 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- Toxicité pour les microorganismes : EC10 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): 1.140 mg/l
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 45,2 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

1,1'-(p-tolylimino)dipropane-2-ol:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 17 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 28,8 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues : NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 57,8 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 245 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- Toxicité pour les microorganismes : EC10 : > 1.995 mg/l
Durée d'exposition: 30 min

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

diméthacrylate d'éthylène:

- Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 71,6 %
Durée d'exposition: 30 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C

Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol:

- Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 81 %

WIT-VM 250 ton béton – 420 ml (composant A)

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 28.08.2017 |
| 9.3 | 15.12.2017 | 330954-00014 | Date de la première version publiée: 23.09.2013 |

Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C

1,1'-(p-tolylimino)dipropane-2-ol:

Biodégradabilité : Résultat: Intrinsèquement biodégradable.
Biodégradation: 90,1 %
Durée d'exposition: 60 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

diméthacrylate d'éthylène:

Coefficient de partage: n- : log Pow: 2,4
octanol/eau

Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol:

Coefficient de partage: n- : log Pow: 0,97
octanol/eau

1,1'-(p-tolylimino)dipropane-2-ol:

Coefficient de partage: n- : log Pow: 2,1
octanol/eau

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non pertinent

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.
Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
Sauf indication contraire : éliminer comme produit non utilisé.

WIT-VM 250 ton béton – 420 ml (composant A)

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 28.08.2017 |
| 9.3 | 15.12.2017 | 330954-00014 | Date de la première version publiée: 23.09.2013 |

Code des déchets : Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions:

- produit usagé
080409, déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
- produit inutilisé
080409, déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
- emballages souillés
150110, emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
150102, emballages en matières plastiques

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

| | |
|------|---|
| ADN | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| ADR | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| RID | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| IMDG | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| IATA | : UN 3335 |

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

| | |
|------|--|
| ADN | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| ADR | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| RID | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| IMDG | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| IATA | : Aviation regulated solid, n.o.s. (Ethylene glycol dimethacrylate) |

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

| | |
|------|---|
| ADN | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| ADR | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| RID | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| IMDG | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| IATA | : 9 |

14.4 Groupe d'emballage

| | |
|-----|---|
| ADN | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| ADR | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |

WIT-VM 250 ton béton – 420 ml (composant A)

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 28.08.2017 |
| 9.3 | 15.12.2017 | 330954-00014 | Date de la première version publiée: 23.09.2013 |

RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 956

Instruction d'emballage (LQ) : Y956

Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Miscellaneous

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 956

Instruction d'emballage (LQ) : Y956

Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Miscellaneous

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Remarques : Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants : Non applicable

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

WIT-VM 250 ton béton – 420 ml (composant A)

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 28.08.2017 |
| 9.3 | 15.12.2017 | 330954-00014 | Date de la première version publiée: 23.09.2013 |

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.
Non applicable

Maladies Professionnelles : 65, 25
(R-461-3, France)

Composés organiques volatils : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)
Contenu en composés organiques volatils (COV): 0 %, 0 g/l
Remarques: contenu en COV sans l'eau

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H300 : Mortel en cas d'ingestion.
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 : Peut irriter les voies respiratoires.
H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.
H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë
Aquatic Chronic : Toxicité chronique pour le milieu aquatique
Eye Irrit. : Irritation oculaire
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée
STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n°

WIT-VM 250 ton béton – 420 ml (composant A)

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 28.08.2017 |
| 9.3 | 15.12.2017 | 330954-00014 | Date de la première version publiée: 23.09.2013 |

1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité : Données techniques internes, données provenant des FDS des matières premières, résultats de la recherche sur le portail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

Classification du mélange:

| | |
|--------------|------|
| Skin Sens. 1 | H317 |
| STOT SE 3 | H335 |

Procédure de classification:

| |
|-------------------|
| Méthode de calcul |
| Méthode de calcul |

Les points sur lesquels on a apporté des modifications par rapport à la version précédente sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Les renseignements fournis dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) sont basés sur l'état de nos connaissances à la date de sa publication et sont donnés en toute bonne foi. Ces renseignements sont fournis à seul titre d'orientation pour que la manipulation, l'utilisation, la transformation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet de la matière en question soient effectués en toute sécurité et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements fournis ne se réfèrent qu'à la matière spécifiée en haut de la présente fiche des données de sécurité FDS et peuvent ne pas s'ap-

WIT-VM 250 ton béton – 420 ml (composant A)

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 28.08.2017 |
| 9.3 | 15.12.2017 | 330954-00014 | Date de la première version publiée: 23.09.2013 |

plier lorsque cette matière est mélangée à d'autres ou qu'elle est transformée, sauf indication spécifiée dans le texte. Les utilisateurs de cette matière sont priés de réexaminer les informations et les recommandations fournies et de les adapter aux méthodes de manipulation, d'utilisation, de transformation et d'entreposage qu'ils comptent employer, en évaluant si possible la pertinence de la matière objet de la FDS à son stade final d'utilisation.

FR / FR